

**LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER
DE DEMANDE DE VISA SCHENGEN**

Le dossier est à déposer un (1) mois avant le voyage

- 1- Formulaire de demande de visa dûment rempli et signé
- 2- Original + photocopie de la première (1) page du passeport et des anciens visas Schengen (si déjà obtenus)
- 3- Deux (2) photos d'identité couleur numériques, récentes, fond blanc
- 4- **Une somme de 50 000 en espèce et en francs CFA + 15.000 pour le prestataire VFS Global**
- 5- Original + photocopie de l'attestation d'inscription à l'Ordre des Médecins de Côte d'Ivoire
- 6- Original + photocopie de l'assurance voyage
- 7- Original+photocopie des bulletins de solde pour les fonctionnaires et des bulletins de salaire pour les médecins du privé (3 derniers mois) ou du registre de commerce authentifié au Tribunal pour les propriétaires de clinique adressé sous pli au Consul Général de France
- 8- Original +photocopie du relevé bancaire (3 derniers mois)
(Relevés de la clinique pour les propriétaires de clinique)
- 9- Pour les conjoints, attestations d'inscription à l'Ordre du (de la) conjoint (e) + preuve de mariage légal (livret de famille + acte de célébration civile + copie d'acte intégrale de mariage) : original+ photocopies
- 10-Réservation du billet d'avion/ Réservation d'Hôtel ou du certificat d'hébergement : original +photocopie
- 11-Documents de congrès ou séminaire
- 12-Autorisation d'Absence et ordre de mission signé(é) par le Supérieur Hiérarchique ou le Ministère de la Santé original + photocopie
- 13- Stickers obligatoires au prix de **25.000 F pour la demande de Visa.**

N.B. :

- **L'instruction des dossiers des conjoints (es) prend au minimum 30 jours avant transmission au Consulat de France.
Les frais des éventuelles procédures d'authentification des documents de mariage sont supportés par le demandeur.**
- **Les médecins en retard à leur rendez-vous à l'Ambassade de France ne seront pas reçus et ne pourront obtenir un autre rendez vous que dans un délai d'un (1) mois.**
- **La durée du séjour doit être en conformité avec la durée du congrès demandé**
- **Les visas sont dorénavant délivrés dans un délai de deux semaines par l'Ambassade de France**
- **Passeport ayant encore au minimum trois (03) mois de validité après la fin du séjour prévu en France**